



APPEL D'OFFRES PUBLIC NO TP202404-06

**FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE POUR
DES CHEMINS MUNICIPAUX DE MILLE-ISLES EN 2024**

La Municipalité de Mille-Isles demande des soumissions pour la fourniture de plusieurs types de pierre concassée pendant l'année 2024. La quantité estimée est de cinq mille (5 000) tonnes.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter de mardi le 2 avril 2024, en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866-669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. La Municipalité de Mille-Isles n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées. Le soumissionnaire élabore une seule soumission en se conformant aux exigences. Un prix doit être indiqué pour chaque type de pierre mentionné au formulaire de soumission disponible à l'annexe 2 des documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être déposées sous enveloppe scellée portant la mention « FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE – CHEMINS MUNICIPAUX 2024 – APPEL D'OFFRES TP202404-06 » à l'hôtel de ville situé au 1262, chemin de Mille-Isles, à Mille-Isles (Québec) **au plus tard le lundi 22 avril 2024 à 11 h 00, heure légale de l'hôtel de ville**, pour être ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.

La Municipalité se réserve le droit d'acheter la totalité ou une partie du tonnage de pierre concassée et ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires. La Municipalité n'engage aucunement sa responsabilité envers le soumissionnaire du fait du dépôt de sa soumission.

La Municipalité n'est pas tenue de retenir un soumissionnaire conforme dont la soumission indiquerait un prix plus élevé que celui du marché ou de l'estimation des coûts. Le soumissionnaire devra démontrer qu'il a tous les permis d'opération exigés par les différents paliers de gouvernement.

Le soumissionnaire devra préciser l'adresse de l'endroit où la pierre concassée pourra être ramassée. Le choix du plus bas soumissionnaire sera fait en ajoutant le coût du transport au prix demandé par le soumissionnaire. Ce coût sera calculé en utilisant le recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec en 2024.

Pour toute information additionnelle ou question, veuillez communiquer avec monsieur Gabriel Therrien, par courriel seulement à gtherrien@mille-isles.ca. Les questions doivent être transmises au plus tard le lundi 15 avril 2024 à 11 h 00, heure légale de l'hôtel de ville.

Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Mille-Isles